



Carburant diesel - Meltdown

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 04/02/2020

Page 1 de 14

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit utilisé sur l'étiquette

: **Carburant diesel - Meltdown**

Autres moyens d'identification

: 90421

Usage recommandé du produit chimique et restrictions sur l'utilisation

: Traitement d'installation carburant  
Pas de restrictions connues sur l'utilisation. .

Famille chimique

: Mélange.

Nom, adresse, et numéro de téléphone du fournisseur:

**FPPF Chemical Company, Inc.**

117 West Tupper Street  
Buffalo, NY, USA 14201

No. de téléphone du fournisseur

: (800) 735-3773

Nom, adresse, et numéro de téléphone du fabricant:

Consulter le fournisseur.

No. de téléphone en cas d'urgence

: Chemtrec 1-800-424-9300 (aux États-Unis); Chemtrec 703-527-3887 (extérieur des É. -U.).

### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du produit chimique

Liquide ambré pâle. Hydrocarbure odeur

Dangers les plus importants :Liquide et vapeur inflammable. Peut être enflammé par des flammes nues ou des étincelles. Provoque des lésions oculaires graves. Danger d'aspiration. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Ce produit est classé comme dangereux en vertu des règlements américains de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) (2012) Hazcom et du règlement SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT) 2015).

Classification:

Liquides inflammables - Catégorie 3

Dompage de l'œil -Catégorie 1

Toxicité par aspiration - Catégorie 1

Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique - Catégorie 3 (effets narcotiques)

Toxicité pour certains organes cibles, expositions répétées - Catégorie 1

Éléments d'étiquetage

Pictogramme ( s) de danger



Mot indicateur

DANGER!



**Carburant diesel - Meltdown**

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 04/02/2020

Page 2 de 14

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

*Mentions de danger*

Liquide et vapeur inflammable.  
Provoque des lésions oculaires graves.  
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
Peut provoquer une somnolence et des vertiges.  
Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

*Conseils de prudence*

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
Utiliser du matériel électrique et de ventilation antidéflagrant.  
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.  
Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.  
Laver soigneusement après manipulation.  
Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs.  
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Consulter un médecin en cas de malaise.  
EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.  
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir. En cas d'incendie, utiliser de produits chimiques, CO<sub>2</sub>, ou de la mousse d'alcool sec pour éteindre le feu.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

**Autres dangers**

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification: La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques. Risque de causer une légère irritation de la peau. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Le contact continu ou à répétition risque de causer l'assèchement, le craquellement et le dégraissage de la peau.

### SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

<u>Nom chimique</u>	<u>Nom commun et les synonymes</u>	<u>No CAS</u>	<u>Concentration (% en poids)</u>
Solvant Stoddard	Essence minérale Ésprit blanc	8052-41-3	<b>45.0 - 70.0</b>
n-propanol	Alcool propylique normal Éthyl carbinol 1-hydroxypropane	71-23-8	<b>30.0 - 60.0</b>



Carburant diesel - Meltdown

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 04/02/2020

Page 3 de 14

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Les concentrations précises des produits chimiques énumérés ci-dessus ne sont pas divulguées en vertu du secret commercial.

### SECTION 4. PREMIERS SOINS

#### Description des premiers soins

- Ingestion* : EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir. Danger d'aspiration en cas d'ingestion - peut pénétrer dans les poumons et provoquer des lésions. Si le vomissement survient spontanément, garder la tête de la victime plus basse et vers l'avant afin de réduire le risque d'aspiration. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente ou souffrant de convulsions
- Inhalation* : EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, seul le personnel médical est autorisé à donner de l'oxygène.
- Contact avec la peau* : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- Contact avec les yeux* : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Rincer les yeux avec de l'eau pendant au moins 20 minutes. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

#### Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- : Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des lésions oculaires permanentes, y compris la cécité.  
Peut provoquer une somnolence et des vertiges. Les symptômes peuvent inclure douleur, maux de tête, nausée, vomissement, somnolence, étourdissements et autres effets sur le système nerveux central.  
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Le danger d'aspiration - le matériel peut causer l'inflammation ou les dommages du poumon s'il entre des poumons par le vomissement ou l'avalement. Les symptômes comprennent la toux, l'essoufflement et une respiration sifflante.  
Risque de causer une légère irritation de la peau. Les symptômes peuvent inclure une légère rougeur et de l'enflure. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Le contact continu ou à répétition risque de causer l'assèchement, le craquèlement et le dégraissage de la peau.

#### Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- : Un examen médical immédiat est requis. Danger d'aspiration. L'aspiration dans les poumons durant l'ingestion ou suivant le vomissement risque de causer une pneumonie chimique, qui peut être mortelle. Assurer des soins de soutien généraux et traiter les symptômes. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

### SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

#### Agents extincteurs

##### *Agents extincteurs appropriés*

- : Agent chimique en poudre, mousse, dioxyde de carbone et eau pulvérisée.

##### *Agents extincteurs inappropriés*

- : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

#### Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange / Conditions d'inflammabilité



Carburant diesel - Meltdown

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 04/02/2020

Page 4 de 14

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

- : Liquide et vapeur inflammable. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Le produit risque de flotter et de s'enflammer de nouveau à la surface de l'eau. Les vapeurs peuvent se déplacer à une distance considérable vers des sources d'ignition et causer un retour de flamme. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'accumuleront dans les endroits fermés et plus bas. Ce produit peut accumuler de l'électricité statique par débit, éclaboussures ou agitation. Les contenants fermés exposés à la chaleur et aux flammes risquent une accumulation de pression interne.

### Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.106)

- : Liquides inflammables - Catégorie 3

### Produits de combustion dangereux

- : Des fumées irritantes ou nocives, fumée âcre et oxydes de carbone.

### Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

#### *Équipement de protection pour les pompiers*

- : Les pompiers devraient porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome muni d'un élément facial complet à pression positive. Ne pas entrer sans porter un équipement de protection spécialisé adapté à la situation. Les vêtements de protection normaux des pompiers (tenue de feu complète) ne fournissent pas une protection adéquate. Une combinaison de protection contre les produits chimiques recouvrant l'ensemble du corps avec appareil de protection respiratoire autonome en mode pression positive (approuvée par le NIOSH ou équivalent) peut être nécessaire.

#### *Méthodes spéciales de lutte contre l'incendie*

- : Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Empêcher l'eau d'écoulement provenant de l'extinction d'un feu ou de dilution de s'infiltrer dans les égouts, les drains, les réserves d'eau potable ou tout autre cours d'eau naturel. Aménager un barrage pour contrôler l'eau.

## SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- : Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Tenir tous les autres employés en amont du vent et à l'écart du déversement/rejet. Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié, y compris un appareil respiratoire autonome. Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

### Précautions pour la protection de l'environnement

- : S'assurer que le produit déversé s'infiltrer dans les drains, les égouts, les étendues d'eau ou les espaces fermés. Si nécessaire, endiguer bien en avant du déversement afin d'éviter que l'eau d'écoulement ne s'infiltrer dans les drains, les égouts, tout autre cours d'eau naturel ou les sources d'eau potable.

### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- : Ventiler la zone. Enlever toute source d'ignition. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Mettre à la terre contenants et équipements de transfert pour éviter l'accumulation de statique. Pour un déversement de liquides: absorber avec une matière inerte et non combustible comme le sable, pour ensuite la déposer dans des contenants adéquats. Ne pas utiliser d'absorbants combustibles comme la sciure. Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés. La matière absorbante contaminée peut présenter les mêmes dangers que le produit déversé. Contacter les autorités locales compétentes.



Carburant diesel - Meltdown

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 04/02/2020

Page 5 de 14

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### Méthodes spéciales d'intervention antidéversement

- : En cas d'accident durant le transport aux États-Unis communiquez avec CHEMTREC au 1-800-424-9300 ou International au 1-703-527-3887. Si la quantité déversée dans l'environnement excède la quantité rapportable par EPA, il faut immédiatement communiquer avec le National Response Center aux États-Unis (Tél: 1-800-424-8802). Quantité rapportable (RQ) US CERCLA: Aucun(e).

### SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

#### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Tenir à l'écart de chaleur/étincelles/flamme nue. - Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique et de ventilation antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer. Éviter le contact avec les matières incompatibles.

#### Conditions d'un stockage sûr

- : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Entreposer à l'écart des matières incompatibles et éloigné de l'ensoleillement direct. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les lieux d'entreposage doivent être identifiés clairement, libres de toute obstruction et accessibles au personnel qualifié et autorisé seulement. Inspecter régulièrement les contenants pour vérifier s'ils sont endommagés ou s'ils fuient. Interdiction de fumer dans le secteur.

**Substances incompatibles** : Oxydants forts ; Acides forts ; Métaux alcalins ; Métaux alcalino-terreux

### SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

<u>Limites d'exposition:</u>	<u>ACGIH TLV</u>		<u>OSHA PEL</u>	
	<u>TWA</u>	<u>STEL</u>	<u>PEL</u>	<u>STEL</u>
Solvant Stoddard	100 ppm	P/D	500 ppm (2900 mg/m <sup>3</sup> )	P/D
n-propanol	100 ppm	P/D	200 ppm (500 mg/m <sup>3</sup> )	P/D

#### Contrôles de l'exposition

##### Ventilation et mesures d'ingénierie

- : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par aspiration aux postes de travail et une extraction générale convenable. Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.



Carburant diesel - Meltdown

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 04/02/2020

Page 6 de 14

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

- Protection respiratoire** : Si les mesures d'ingénierie ne sont pas adéquates et des pratiques de travail ne soyez pas efficace dans l'exposition de contrôle à ce matériel, portent alors la protection respiratoire approuvée appropriée. Si la limite d'exposition TLV est dépassé, un respirateur homologué NIOSH/MSHA est conseillé. Choisir les appareils respiratoires selon la forme et la concentration des contaminants dans l'air et conformément à OSHA (29 CFR 1910.134) ou CSA Z94.4-02.
- Protection de la peau** : Porter des gants de protection. Utiliser des vêtements résistants comme une combinaison, un tablier et des bottes, s'il y a risque d'exposition au produit afin d'éviter tout contact. L'aptitude des gants pour un poste de travail spécifique devrait être discuté avec le fournisseur de gants de protection.
- Protection des yeux/du visage** : Porter un équipement de protection des yeux/du visage. Des lunettes à coques antiéclaboussures sont recommandées. Un écran facial complet peut également être nécessaire.
- Autre équipement de protection** : D'autres équipements peuvent être exigés dépendant des normes du lieu de travail. D'autres équipements peuvent être exigés dépendant des normes du lieu de travail.
- Considérations générales d'hygiène** : Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Laver soigneusement après manipulation. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

### SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Apparence** : Liquide ambré pâle.
- Odeur** : type hydrocarbure odeur
- Seuil olfactif** : P/D
- pH** : P/D
- Point de fusion/point de congélation** : P/D
- Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition** : Environ 121°C / 250°F
- Point d'éclair** : 48.9°C / 120°F
- Point d'éclair, méthode** : Coupelle fermée, Tag
- Taux d'évaporation (acétate n-butylique = 1)** : <1
- inflammabilité (solide, gaz)** : S/O
- Limite inférieure d'inflammabilité (% en vol.)** : 1.0%
- Limite supérieure d'inflammabilité (% en vol.)** : 12.0%
- Propriétés comburantes** : Aucun(e).
- Propriétés explosives** : P/D
- Tension de vapeur** : Environ 10
- Densité de vapeur** : >1
- Densité relative / Poids spécifique** : 0.85
- Solubilité dans l'eau** : P/D
- Autres solubilité(s)** : P/D



Carburant diesel - Meltdown

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 04/02/2020

Page 7 de 14

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Coefficient de partage: n-octanol/eau / Coefficient de répartition eau/huile

: P/D

Température d'auto-inflammation

: P/D

Température de décomposition

: P/D

Viscosité

: P/D

Matières volatiles (% en poids)

: P/D

Composés organiques volatils (COV)

: P/D

Pression absolue du récipient

: S/O

Distance de projection de la flamme

: S/O

Autres observations physiques/chimiques

: Aucun rapporté par le fabricant.

### SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : N'est normalement pas réactif.

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Risque de réactions dangereuses

: Une polymérisation dangereuse ne se produit pas. Risque d'être sensible aux décharges électrostatiques.

Conditions à éviter : Tenir à l'écart des étincelles, des flammes et de la chaleur. Éviter une exposition directe au soleil. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Éviter le contact avec les matières incompatibles.

Matériaux incompatibles : Oxydants forts ;Acides forts ;Métaux alcalins ;Métaux alcalino-terreux

Produits de décomposition dangereux

: Aucun rapporté. Se référer aux produits de combustion dangereux à la Section 5.

### SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

#### Information sur les voies d'exposition probables:

Voies d'entrée - inhalation : OUI

Voies d'entrée - peau et yeux : OUI

Voies d'entrée - ingestion : OUI

Voies d'exposition - absorption cutanée

: NON

#### EFFETS ÉVENTUELS POUR LA SANTÉ:

Symptômes d'exposition de courte durée (aiguë)

##### *Signes et symptômes - Inhalation*

: Peut provoquer somnolence ou vertiges. Les symptômes peuvent inclure douleur, maux de tête, nausée, vomissement, somnolence, étourdissements et autres effets sur le système nerveux central.





**Carburant diesel - Meltdown**

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 04/02/2020

Page 8 de 14

**FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

*Signes et symptômes - ingestion*

- : Risque de causer un malaise gastro-intestinal. Les symptômes peuvent inclure de graves douleurs abdominales, de la nausée et le vomissement. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Le danger d'aspiration - le matériel peut causer l'inflammation ou les dommages du poumon s'il entre des poumons par le vomissement ou l'avalé. Les symptômes comprennent la toux, l'essoufflement et une respiration sifflante.

*Signes et symptômes - peau* : Risque de causer une légère irritation de la peau. Les symptômes peuvent inclure une légère rougeur et de l'enflure.

*Signes et symptômes - yeux* : Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des lésions oculaires permanentes, y compris la cécité.

**Risque d'effets chroniques sur la santé**

- : Le contact continu ou à répétition risque de causer l'assèchement, le craquèlement et le dégraissage de la peau.

**Mutagénicité**

- : N'est pas sensé être mutagène chez les humains.

**Cancérogénicité**

- : Aucun des composants sont inscrits comme étant cancérogènes par ACGIH, IARC, OSHA ou NTP.

**Effets sur la reproduction & Tératogénicité**

- : N'est pas sensé avoir des effets sur la reproduction.

**Sensibilisation à la matière**

- : Ne devrait pas être un sensibilisant respiratoire.  
N'est pas sensé être un sensibilisateur cutané.

**Effets spécifiques sur organes cibles**

- : Yeux, peau, système respiratoire, système digestif, système nerveux central.

Ce produit est classé comme dangereux en vertu des règlements américains de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) (2012) Hazcom et du règlement SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT) 2015).

Classification:

Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique - Catégorie 3 (effets narcotiques)

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité pour certains organes cibles, expositions répétées - Catégorie 1

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Maladies aggravées par une surexposition**

- : L'exposition à ce produit peut aggraver des maladies pulmonaires, oculaires, cutanées ou du système nerveux central déjà existantes.

**Substances synergiques**

- : Aucun rapporté par le fabricant.

**Données toxicologiques**

- : Les valeurs ETA calculées pour cette matière sont:  
ETA orale =4657 mg/kg  
ETA cutanée=10125 mg/kg  
ETA inhalation (vapeurs) =35.7mg/L/4H

Voir les données ci-dessous pour la toxicité aiguë.

<b>Nom chimique</b>	<b>CL50(4hr)</b> <b>inh, rat</b>	<b>DL50</b>	
		<b>(Oral, rat)</b>	<b>(cutané, lapin)</b>
Solvant Stoddard	> 5.5 mg/L (vapeur)	> 5000 mg/kg	> 3000 mg/kg
n-propanol	> 13 548 ppm (33.8 mg/L) (vapeur) (Aucune mortalité)	1870 mg/kg	4050 mg/kg





Carburant diesel - Meltdown

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 04/02/2020

Page 9 de 14

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### Autres dangers toxicologiques importants

: Aucun connu ou rapporté par le fabricant.

### SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

#### Écotoxicité

: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.  
Voir les tableaux suivants pour les données écotoxiques pour chaque ingrédient.

#### Données Écotoxicité:

Composants	No CAS	Toxicité pour les poissons		
		CL50 / 96h	NOEL / 21 jour	Facteur M
Solvant Stoddard	8052-41-3	2.1 - 4.2 mg/L (Crapet arlequin)	P/D	Aucun(e).
n-propanol	71-23-8	4555 mg/L (Vairon à grosse tête)	P/D	Aucun(e).

Composants	No CAS	Toxicité pour les daphnias		
		CE50 / 48h	NOEL / 21 jours	Facteur M
Solvant Stoddard	8052-41-3	0.42 - 2.3 mg/L (daphnie magna) (Systèmes fermés - bas de gamme ; Systèmes ouverts - haut de gamme)	0.1 - 0.37 mg/L	Aucun(e).
n-propanol	71-23-8	3644 mg/L (daphnie magna)	> 100 mg/L	Aucun(e).

Composants	No CAS	Toxicité pour les algues		
		EC50 / 96h or 72h	NOEC / 96h or 72h	Facteur M
Solvant Stoddard	8052-41-3	0.58 - 1.2 mg/L/72hr (algues vertes) (Systèmes fermés - bas de gamme ; Systèmes ouverts - haut de gamme)	0.16 mg/L/72hr	Aucun(e).
n-propanol	71-23-8	P/D	P/D	Aucun(e).

#### Persistance et dégradabilité

: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même. 1-Propanol: Sensé être facilement biodégradable. Solvant stoddard: Ce produit devrait être essentiellement biodégradable.

#### Potentiel de bioaccumulation

: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.  
Voir les données suivantes pour renseignements sur les ingrédients.

Composants	Coefficient de partage: n-octanol/eau (log Kow)	Facteur de bioconcentration (FBC)
Solvant Stoddard (CAS 8052-41-3)	3.16 - 7.06	P/D
n-propanol (CAS 71-23-8)	1.6	3

#### Mobilité dans le sol

: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.



Carburant diesel - Meltdown

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 04/02/2020

Page 10 de 14

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### Effets nocifs divers sur l'environnement

- : Les caractéristiques écologiques de ce produit n'ont pas été entièrement analysés. Le produit ne doit pas s'infiltrer dans les drains ou les cours d'eau, ou être déposé là où cela pourrait affecter les eaux de surface ou souterraines.

### SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

#### Manipulation en vue de l'élimination

- : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

#### Méthodes d'élimination

- : Les contenants doivent être éliminés conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables. Communiquer avec les agences locales, fédérales, provinciales pour connaître la réglementation spécifique.

#### RCRA (Resource Conservation and Recovery Act/Loi sur la conservation et la remise en état des ressources)

- : Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet aux Etats-Unis, il pourrait respecter les critères de classification d'un déchet dangereux tel que défini par RCRA, Title 40 CFR 261. Le générateur des déchets a la responsabilité de déterminer l'identification adéquate du déchet et de la méthode d'élimination. Pour disposer des déchets ou des matières inutilisées, vérifier avec les agences environnementales tant au niveau fédéral que local.







Carburant diesel - Meltdown

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 04/02/2020

Page 11 de 14

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information sur la réglementation	Numéro ONU	Nom d'expédition des ONU	Classe(s) de danger pour le transport	Groupe d'emballage	Étiquette
Les États-Unis (DOT)	UN1993	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Solvant Stoddard )	3	III	
Les États-Unis (DOT) Informations supplémentaires	Ce produit peut être reclassé comme un Liquide combustible lors d'une expédition uniquement par voie terrestre aux États-Unis. Les liquides combustibles peuvent être expédiés comme des matières non dangereuses lorsqu'elles sont placées dans des contenants de non vrac (450L 119 gallons ou moins). Se référer à la Section 173.150 du 49 CFR. Ce produit rencontre les critères pour un matériel dangereux pour l'environnement selon le code d'IMDG.				
Canada (TMD)	UN1993	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Solvant Stoddard )	3	III	
Canada (TMD) Informations supplémentaires	Cette matière peut être expédiée comme une matière non réglementée lorsqu'elle est placée dans un petit contenant (<450 Litres) tout en respectant les exigences de l'article 1.33 du TMD. Ce produit rencontre les critères pour un matériel dangereux pour l'environnement selon le code d'IMDG.				
ICAO/IATA	UN1993	Flammable liquid, n.o.s. (Stodderd solvent)	3	III	
ICAO/IATA Informations supplémentaires	En référence à l'instruction d'emballage OACI/IATA				
IMDG	UN1993	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Stodderd solvent)	3	III	
IMDG Informations supplémentaires	Consulter le Code IMDG pour les exceptions.				

#### Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- : Tenir à l'écart de chaleur/étincelles/flammes nues. - Ne pas fumer.

#### Dangers pour l'environnement

- : Le mélange respecte les critères d'une matière dangereuse pour l'environnement conformément au Code IMDG. Consulter la Section 12 « Renseignements écologiques ».

#### Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

- : Pas disponible.

### SECTION 15. INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

#### Renseignement fédéral É.-U. :

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur les listes de produits chimiques fédérales américaines suivantes



Carburant diesel - Meltdown

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 04/02/2020

Page 12 de 14

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	TSCA Inventory	CERCLA Reportable Quantity(RQ) (40 CFR 117.302):	SARA TITLE III: Sec. 302, Extremely Hazardous Substance, 40 CFR 355:	SARA TITLE III: Sec. 313, 40 CFR 372, Specific Toxic Chemical	
					Toxic chimique	concentration de minimis
Solvant Stoddard	8052-41-3	Oui	Aucun(e).	Aucun.	Non	Non
n-propanol	71-23-8	Oui	Aucun(e).	Aucun.	Non	Non

SARA TITLE III: Sec. 311 et, 312, Exigences Fiches signalétiques, 40 CFR 370 Hazard Classes: Dangers physiques (Inflammable. )Dangers pour la santé (Domage de l'œil ;Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique ;Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée ; Danger par aspiration).Selon SARA Sections 311 et 312 , EPA a établi la quantité critique pour le rapport de produits chimiques dangereux. La quantité critique actuellement est de 500 livres pour « Threshold Planning Quantity (TPQ) », lequel sera le moins élevé, pour les substances « extremely hazardous » et de 10 000 livres pour tous les autres produits chimiques dangereux.

### Lois É.-U. "State Right to Know":

Les produits chimiques suivants sont inscrits par chacun de ces états:

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	California Proposition 65		Liste d'état "Right to Know"					
		Inscrit	Type de toxicité	CA	MA	MN	NJ	PA	RI
Solvant Stoddard	8052-41-3	Non	S/O	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
n-propanol	71-23-8	Non	S/O	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

### Canadian Information:

Renseignements Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA): Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur la Liste intérieure des substances (DSL). Classification canadienne SIMDUT: Voir Section 2.

### Renseignement international:

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur la liste d'inventaire internationale suivante:

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	European EINECS	Australia AICS	Philippines PICCS	Japan ENCS	Korea KECI/KECL	China IECSC	NewZealand IOC
Solvant Stoddard	8052-41-3	232-489-3	Present	Présent	(9)-1702; (9)-1702	KE-32199	Present	HSR001498
n-propanol	71-23-8	200-746-9	Present	Présent	(2)-207	KE-29362	Present	HSR001215

## SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

### Légende

- : ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
- ETA: Estimation de la toxicité aiguë
- CA: California
- CAS: Chemical Abstract Services
- CERCLA: Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980
- CFR: Code of Federal Regulations
- SNC: Système nerveux central
- ACNOR: Association canadienne de normalisation
- DOT: Department of Transportation
- CE50: Concentration effective 50%.
- EINECS: Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes
- CEN : existantes et les nouvelles substances chimiques
- EPA: Environmental Protection Agency



**Carburant diesel - Meltdown**

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 04/02/2020

Page 13 de 14

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HSDB: Hazardous Substances Data Bank  
CIRC: Centre international de recherche sur le cancer  
IMDG: Code maritime international pour les marchandises dangereuses  
Inh: Inhalation  
KECI Coréen : substances chimiques existantes Inventaire  
KECL Coréen : produits chimiques existants Liste  
CL: Concentration létale  
DL: Dose létale  
MA: Massachusetts  
MN: Minnesota  
MSHA: Mine Safety and Health Administration  
S/O: Sans objet  
P/D: Pas disponible  
NJ: New Jersey  
NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health  
NTP: National Toxicology Program / Programme national de toxicologie  
NOEC: Concentration sans effet observé  
OSHA: Occupational Safety and Health Administration  
PA: Pennsylvania  
PEL: Permissible exposure limit (Limite d'exposition permise)  
PICCS: Philippine inventaire des produits chimiques et des substances chimiques  
RCRA: Resource Conservation and Recovery Act  
RI: Rhode Island  
RTECS: Registry of Toxic Effects of Chemical Substances  
SARA: Superfund Amendments & Reauthorization Act  
STEL: Limite d'exposition à court terme (Short Term Exposure Limit)  
TMD: Loi et Règlement sur le transport des marchandises dangereuses au Canada  
TLV: Valeurs seuils (Threshold Limit Values)  
TPQ: Threshold Planning Quantity  
TSCA: Toxic Substance Control Act  
TWA: Moyenne pondérée dans le temps  
SIMDUT: Système d'information sur les matières utilisées au travail

**Références** :

- Fiche signalétique du fabricant.
- OCDE - The Global Portal to Information on Chemical Substances  
European Chemicals Agency, Classification Legislation.

**Date de la préparation (mm/jj/aaaa)**

: 04/02/2020

**Autres considérations spéciales pour une manipulation**

: Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

**Préparée pour:**

FPPF Chemical Company, Inc.  
117 West Tupper Street  
Buffalo, NY, USA 14201  
Telephone: 1-800-735-3773  
Please direct all enquiries to FPPF Chemical Company



FPPF Chemical Company, Inc.  
117 West Tupper Street  
Buffalo, NY, USA, 14201  
Telephone: (800) 735-3773

---

**Carburant diesel - Meltdown**

**Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 04/02/2020**

Page 14 de 14

## **FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

### **DÉNI DE RESPONSABILITÉ**

Les renseignements contenus dans la fiche de données de sécurité sont offerts pour votre considération et à titre indicatif lorsque que vous serez exposé à ce produit. FPPF Chemical Company, Inc. n'acceptent aucune interprétation comme étant une garantie exprimée ou implicite et n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude ou la précision des données contenues dans cette fiche. Les données dans cette fiche ne peuvent être applicables en cas de mélange avec un autre produit ou dans un autre procédé.

Cette fiche de données de sécurité ne peut être changée, ou modifiée de quelque façon que ce soit sans avoir obtenue, au préalable, la permission explicite de FPPF Chemical Company, Inc.

**FIN DU DOCUMENT**